

FRHE 2024 - 2025

Objectifs

Le FRHE s'adresse à toutes les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (mais pas aux Centres de Recherche associés aux Hautes Écoles).

Cette action annuelle est ouverte à toutes les thématiques de recherche en Haute École et vise à promouvoir le développement de la recherche dans des Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La date de clôture est le 28/06/2024 à 14h00.

Le dépôt du formulaire électronique (bientôt disponible) se fera exclusivement à l'adresse FRHE@cfwb.be.

Une séance d'informations, sous forme de visioconférence, sera organisée par l'équipe FRHE de la FWB le mardi 9 avril 2024 de 9h30 à 12h00 (lien [TEAMS](#) [ici](#)). L'objectif sera d'y présenter les nouveautés du règlement et d'expliquer le processus d'évaluation des dossiers.

Plus d'informations sur l'appel FRHE 2024 - 2025 : [ici](#)

Durée : Maximum 24 mois

Porteur(s) : [Haute Ecole](#)

Conditions d'éligibilité

La HE est porteuse du projet, elle est représentée par deux personnes :

1) une personne porteuse du projet pour la coordination scientifique du projet. Cette personne est soit membre du personnel directeur, soit un.e enseignant.e, soit nommée, soit engagée à titre définitif, soit désignée à titre temporaire pour une durée indéterminée (TDI) ;

2) une personne ayant pour rôle la coordination administrative et financière du projet.

La HE peut se faire accompagner par une ou plusieurs HE de la FWB (accord de consortium).

La/les HE peut/peuvent se faire accompagner par un ou plusieurs partenaires scientifiques, belges ou étrangers, ainsi que des partenaires non scientifiques (par ex. du secteur industriel ou non-marchand) pour mener à bien la recherche (accord de coopération). Ces deux types de partenaires ne sont pas subsidiés dans le cadre de l'appel à projets FRHE.

Budget

Un budget total de 2 millions d'euros (indexés annuellement) est disponible.

Montant maximal par projet porté par une seule HE : 200.000 euros

Montant maximal par projet porté par plusieurs HE : 325.000 euros

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Critères de sélection

Les 3 critères d'évaluation seront pondérés comme suit :

- Qualité scientifique des projets : 60 %
- Impact sociétal potentiel : 30 %
- Qualité de la mise en œuvre : 10%

Mots-clés

[Agroalimentaire](#) [Agronomie](#) [Arts Appliqués](#)
[Circulaire](#) [Economie sociale](#) [Enseignement](#)
[Environnement](#) [Innovation Sociale](#)
[Paramédicale](#) [Pédagogique](#) [Sciences sociales](#)
[Social](#) [Technique](#) [Économique](#) [Éducation](#)

Contacts SynHERA

- Michele BUSCEMI (buscemi.m@synhera.be)